

COMPTE RENDU des Négociations Annuelles Obligatoires EUROPAFI 2020

29-2020

Ce mercredi 01 juillet à 10h00 se tenait la dernière réunion de NAO Europafi 2020.

Si cette réunion avait pour thème la mise à la signature de l'accord final de ces négociations entre la Direction et les Organisations Syndicales du site, la CGT a tenu à ce qu'elle se tienne sur la forme d'une réunion plénière afin que l'ensemble des membres de notre délégation puissent y assister et contrôler le déroulement des opérations.

Étaient présents pour la Direction, **M. BONNIER** (Président d'EUROPAFI), **M. LANCE** (Directeur opérationnel d'EUROPAFI), **Mme FARGES** (RRH d'EUROPAFI), pour les organisations syndicales, **M. PEPIN** (CGT), **M. HINET** (CGT), **M. PICARD** (CGT), **M. DESMAISON** (CGT) et **M. CANON** (SNABF Solidaires). **M. PERUCCA** était présent en tant que Secrétaire du CSE EUROPAFI et Délégué Syndical Légal CGT.

Suite aux différentes réunions qui se sont tenues avant le confinement et après, il ressort des séances de négociations :

+1,2% de revalorisation générale des salaires (Soit le même taux que l'augmentation du SMIC décidé en janvier 2020 avec, grande nouveauté, **la mise en place d'un talon à 22€ bruts** (Celles et ceux qui auraient eu moins de 22€ dans le cadre des 1,2% de leur salaire de base auront ce talon soit 22€). Sur ce sujet la Direction nous précise que 42 agents sur les 93 seront dans ce cas-là. La Direction considère que c'est une bonne prise en compte de la revalorisation des bas salaires. **Pour la CGT, cela prouve que la politique de recrutement de nos cadres dirigeants est de favoriser l'embauche de bas salaires ! Pour la CGT, la mise en place d'un talon est une bonne chose pour les agents Europafi dont les salaires de base son bien bas !** La CGT rappelle qu'elle demande la mise en place de ce talon depuis les premières NAO d'Europafi et continuera donc de le faire dans les prochaines années. **Ces revalorisations salariales seront mises en place avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2020.**

0,7% de la Masse Salariale d'Europafi pour les augmentations individuelles. (Avec engagement de la Direction d'en faire bénéficier **au moins 25% des effectifs Europafi** soit 23 personnes).

Revalorisation à partir du 1^{er} janvier 2020 des primes de sujétions de 1,2% pour tous les agents travaillant pour Europafi, et donc également les MAD. Ceci ne concerne pas les primes de sujétions du service Pompier, car elles sont liées à un accord de la Banque Centrale à Paris. (Néanmoins la prime de sujétion liée à la gestion de l'eau sur notre site papetier sera donc elle revalorisée !). **Pour la CGT cette discrimination dans la revalorisation des primes de sujétion entre service est inacceptable et pour les agents concernés (une vingtaine) c'est incompréhensible !**

Mise en place des primes écoresponsables sur la même base qu'à la Banque de France pour tous les agents Europafi **hormis les CDD !** (Une note de service précisera les conditions d'obtentions) Pour la CGT tous les agents devraient en bénéficier CDI et CDD car ces derniers sont dans la Masse Salariale d'Europafi !

Mise en place de congés d'ancienneté plus favorable que la convention ! 1 jour pour 5ans d'ancienneté, 2 jours pour 10ans. 3 jours pour 20ans (2 CA et 1 pécunier). Et transformation des 4 jours pécuniers pour 25ans en 2 CA et 2 pécuniers et des 6 jours pécuniers pour 30ans en 2 CA et 4 jours pécuniers. Cette création et modification des jours d'ancienneté est une avancée mais ne correspond pas à la demande d'avoir pour tous les agents Europafi **les 2 jours supplémentaires de C.A. dénommés « jours supplémentaires DGFB ».**

En réponse à la demande de création de permission administrative médicale (8h) et de permission (3h49) pour les Europafi, la Direction propose la mise en place d'une autorisation d'absence **d'un jour par an et par enfant dans le cadre « enfant malade ».** Si cette disposition est nouvelle pour les Europafi, on est loin du compte car à la BDF et dans d'autres entreprises il y a 10 jours « enfants malades » soumis à certaines conditions....

TSVP→

Enfin, la Direction met en place **une prime « exceptionnelle » de 700€** pour tous les agents Europafi présent au 31/12/2019 afin de compenser en partie le non versement de **la prime de participation 2019...** Si la CGT est à l'origine de la demande suite à l'annonce des résultats financier 2019 de l'entreprise, elle dénonce le fait que l'on négocie cette prime exceptionnelle dans le cadre des NAO. En effet cela a de l'incidence sur les autres points de négociations. Enfin la CGT remarque que c'est la troisième année consécutive qu'il y a une « prime exceptionnelle » dans les NAO et cela pour diverses raisons.

Dernier point sur ces NAO 2020 qui concerne la nouvelle formule de calcul de la prime de participation. **La CGT a signé ce nouvel accord** qui permet aux Europafi de toucher cette prime dès l'atteinte de 1,3 million de bénéfice.

Si la CGT a signé ces 2 accords de NAO 2020, elle rappelle que l'on est loin des demandes initiales du cahier revendicatif. De plus rien ne remplace de vraies « augmentations de salaire » conséquentes qui elles sont plus importantes que l'obtention de différentes primes (exceptionnelles, CDR, participation et intéressement).

Ces réunions de NAO présidées par le Président d'EUROPAFI auront permis d'avoir un dialogue **franc et direct** avec la Direction. La CGT a rappelé les dossiers sociaux en cours et la Direction s'est engagée sur différents points.

Dans les prochains mois nous devons négocier : la **BDES**, la **GPEC** avec la mise en place d'une grille salariale et la classification réelle des métiers et emplois. Il faudra également relancer le **Benchmark** incluant les jours de congés, les primes de sujétions, la prime d'ancienneté et les autres primes. De plus, il faudra revoir l'accord sur le **dialogue social** au sein d'Europafi. La CGT a demandé et obtenu de repenser le **poste d'emballleur à la Coupeuse**. (Sur ce point **la CGT demande la disparition du Niveau 1 de la convention à Europafi** qui comprend aussi les pompiers du site). Sera négocié aussi le renouvellement de **la mutuelle santé**. En dernier point, suite aux remarques de la CGT sur les fiches de paie, la Direction s'est engagée à étudier le libellé et la présentation de la **« prime d'ancienneté Europafi »** (au 1^{er} juillet, suite aux négociations de branche, la base de calcul de la prime d'ancienneté (minimum mensuel conventionnel de l'échelon) a été réévaluée).

Comme « les promesses n'engagent que ceux qui y croient », la CGT sera attentive aux suites de ces NAO. Gardons tous en mémoire le versement « partiel » de la prime d'intéressement des Europafi en ce début d'année.... La confiance n'exclut pas le contrôle. Pour la CGT ce n'est pas une « erreur » mais une « faute professionnelle » que de ne pas appliquer un accord NAO dans son intégralité....

Par ailleurs, la CGT a insisté sur la nécessité **d'une étude sur l'annualisation des primes** ainsi que sur le **problème des 4x8 notamment en termes de fatigue** pour les agents et la mise en place d'un accord d'entreprise sur le « dépostage ».

Nous avons aussi fait part de l'étonnement des agents Europafi concernant **le versement des CDR qui n'est toujours pas fait** alors que pour les MAD la BDF l'a déjà mis en place pour 2020. Le Président d'Europafi nous en explique la raison : « nous attendons la fin des NAO pour voir comment nous pouvons verser ces CDR en fonction des augmentations individuelles que nous envisageons dans le cadre des 0,7% de la Masse salariale ». Chacun appréciera l'explication.... Pour la CGT les CDR ne sont pas liées aux augmentations individuelles, ce n'est pas comme cela que ce système a été mis en place et le CDR ne doit pas compenser le non octroi d'une augmentation individuelle.

En conclusion, **si nous pouvons admettre que les NAO 2020 se sont passées dans un cadre apaisé** en partie lié certainement à la situation sanitaire, il reste cependant un problème récurrent lié aux MAD. Si tout le monde admet que l'idée première est de pousser à l'amélioration des conditions d'emploi des salariés Europafi, 2/3 des gens qui font tourner l'usine sont des Agents BDF. Au vu de la politique de la Banque en termes d'augmentations générales, les MAD sont laissés sur le bord du chemin. Ainsi, **la CGT a fortement alerté sur ce point** qui a termes posera des problèmes et la Direction s'est dite sensible à cette remarque. Les actes seront-ils au rendez-vous ?

Les représentants CGT de la Papeterie EUROPAFI.